



Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du vendredi 25 juin 2021

Délibération N° CS_2021_06_2

Objet : **RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MAINTENANCE DES LOGICIELS EN LICENCE LIBRE DE GESTION DE LA RELATION CITOYEN**

Date de convocation : **vendredi 18 juin 2021**

Date d'affichage du compte-rendu complet : **vendredi 02 juillet 2021**

Président de séance : Monsieur MILLET Pierre-Alain

Etaient présents (Titulaire(s) ou Suppléant(e)s) :

Monsieur MILLET Pierre-Alain, Monsieur RIAS Bernard, Monsieur VIOLLET Alain , Monsieur ARIAGNO Jeff, Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc, Monsieur BONY Vincent, Monsieur LEFORT Damien, Monsieur MERMOURI Azdine, Madame MICHAUD Maryse, Monsieur MBOUNI Levana , Monsieur SOW Abdoulaye

Etaient absents ou excusés et ayant donné pouvoir (Titulaires ou Suppléants) :

Monsieur MAILLET Eric (donnant pouvoir à Monsieur VIOLLET Alain), Madame VILLEDIEU Florence (donnant pouvoir à Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc)

Etaient absents ou excusés :

Monsieur ODO Xavier, Monsieur RAPP Florent, Monsieur VITORIO Alipio

Le S.I.T.I.V. accompagne ses membres dans leurs démarches de dématérialisation de la gestion des demandes des administrés ainsi que le déploiement d'un compte unique usager permettant aux habitants de s'adresser de façon indifférenciée à l'ensemble des acteurs publics du territoire.

D'un point de vue technique, la plateforme cible, dont l'adaptation aux besoins de l'ensemble des collectivités membres devra être garantie, est basée sur les logiciels en licences libres PUBLIK et AUTHENTIK, socles notamment de la plateforme de la Métropole de Lyon Toodego. Un prestataire de service assurera avec ces outils :

- le développement des projets de guichet numérique et de compte unique de territoire ;
- la maintenance préventive, corrective et évolutive.
- des missions ponctuelles de formation et d'expertise.

La solution est aujourd'hui déployée ou en cours de déploiement pour les villes de Corbas, Saint Chamond, Vaulx-en-Velin et Vénissieux.

Le marché actuel d'acquisition-maintenance a été notifié le 23 mai 2018 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois. Afin d'assurer la continuité des prestations, il est nécessaire de relancer la procédure dès à présent.

Ce marché est prévu pour 1 an reconductible trois fois par voie tacite, pour un budget maximal estimé à 150 000 euros HT, soit 180 000 euros TTC.

Le Comité Syndical décide

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 13 voix pour

- d'approuver le marché adapté, pour un montant maximum de 180 000 € TTC sur 1 an, reconductible 3 fois par voie tacite;
- d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

**Pour expédition certifiée conforme,
Le Président, Pierre-Alain MILLET**